
Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

- 2013 P 13.3651 Limitation de la dépendance de la Suisse par rapport au système financier des Etats-Unis (E 23.9.13, Recordon)

Le 12 août 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Importance, pour le secteur financier suisse, du dollar américain ainsi que du système de paiement et de règlement américain» établi en exécution du postulat 13.3651. Le rapport est publié sur le site du Parlement (www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention)

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

- 2013 P 13.3687 Evaluer les risques de la monnaie en ligne bitcoin
(N 13.12.13, Schwaab)

- 2014 P 13.4070 Etablir la sécurité juridique concernant le bitcoin
(N 21.3.14, Weibel)

Le 25 juin 2014, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les monnaies virtuelles qu'il a établi en exécution des postulats 13.3687 et 13.4070. Le rapport est publié sur le site du Parlement (www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des deux postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

- 2014 M 14.3003 Relations commerciales et monétaires avec la Chine (E 17.1.14, Commission de l'économie et des redevances CE)

Dans le cadre du rapport sur les questions financières et fiscales internationales pour les années 2015 et 2016 rédigé par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), le Conseil fédéral a donné des informations détaillées à l'Assemblée fédérale au sujet des mesures qui permettent d'approfondir les relations commerciales et monétaires avec la Chine et d'établir une plateforme de négociation pour le renminbi en Suisse. Les rapports sont publiés sur le site du SFI (www.sfi.admin.ch > Documentation > Publications).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

- 2015 M 14.3923 Ne pas dissoudre le groupe d'experts Brunetti mais en faire un conseil stratégique pour l'avenir de la place financière
(E 17.3.15, Bischof, N 24.9.15)

Le 5 décembre 2014, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mettre en place un comité consultatif «Avenir de la place financière» composé de représentants issus de l'administration ainsi que des milieux économiques et scientifiques. Les membres du comité ont été nommés ad personam en